



# Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Conseil municipal  
Le mardi 18 décembre 2018

## SOMMAIRE

	Page
<u>Avant-propos</u> .....	2
<u>Calendrier budgétaire</u> .....	3
<u>I. Un contexte de reprise économique, mais un contexte budgétaire qui reste contraint</u> .....	4
1.1. Un contexte économique plus contraint que prévu .....	4
1.2. La trajectoire des finances publiques .....	4
1.3. Le devenir de la fiscalité locale .....	5
1.3.1. La suppression de la taxe d'habitation .....	5
1.3.2. La réforme de la TFNB .....	5
1.4. La stabilité des dotations aux collectivités .....	6
<u>II. Le bilan 2018 et les orientations budgétaires pour 2019</u> .....	7
2.1. Le fonctionnement : une section maîtrisée .....	7
2.1.1. Les dépenses : retour sur les données 2018 .....	7
2.1.2. Les recettes : retour sur les données 2018 .....	9
2.1.3. La dynamique du fonctionnement .....	12
2.1.4. Les charges de personnel .....	12
2.2. L'investissement : la continuité des engagements pris .....	15
2.2.1. Un haut niveau d'investissement en 2018 .....	15
2.2.2. Des recettes pour financer les investissements .....	17
2.2.3. Bilan des travaux d'aménagement structurant .....	17
2.2.4. Les investissements prévisionnels pour 2019 .....	19
2.2.5. Et la mobilité ! .....	24
2.3. L'épargne et la dette .....	25
2.3.1. Capacité d'autofinancement .....	25
2.3.2. La dette .....	25
2.3.3. La capacité de désendettement .....	26
<u>III. Les priorités politiques pour 2019</u> .....	27
Lexique	

## Avant-propos

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), prévoit que dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, soit présenté en Conseil un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il est mis à la disposition du public sur le site internet de MVA et au siège social de la collectivité, dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le contenu du rapport, précisé par la loi Notre du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République et par le décret D.2312-3 du CGCT, comprend les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau de l'épargne brute, de l'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet à l'Assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution financière de la ville durant l'exercice écoulé,
- de prendre la mesure du contexte économique et financier dans lequel s'inscrit la préparation budgétaire.
- de discuter des grandes orientations budgétaires
- de s'exprimer sur la stratégie financière globale de la collectivité.

Le Débat d'Orientation Budgétaire donne lieu à un vote, avec une délibération obligatoire. Elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

L'article 10 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 ajoute qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente ses objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte le budget principal.

## Calendrier budgétaire de l'exercice 2019

- 18 décembre 2018 Organisation du débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois précédents (*art. L.1612-2 du CGCT*) le vote du budget.  
Vote du rapport d'orientation budgétaire.
- 31 décembre 2018 Clôture de l'exercice budgétaire 2018  
Date limite d'adoption des décisions modificatives relatives à l'exercice n-1 (*art. L.1612-11 du CGCT*)
- 24 janvier 2019 Vote du budget primitif.
- 30 juin 2019 Date limite de vote du compte administratif n-1 (*art. L.1612-12 du CGCT*)
- 15 juillet 2019 Date limite de transmission du compte administratif n-1 au Préfet (*art. L.1612-13 du CGCT*)
- 31 décembre 2019 Clôture de l'exercice budgétaire 2019

## I. Un contexte économique et budgétaire contraint

Le débat d'orientation budgétaire 2019 intervient dans un contexte financier international plutôt favorable marqué par une relance de la croissance économique mondiale.

En premier lieu, il est important d'indiquer que le projet de loi de finances (PLF) pour 2019, n°1255, a été déposé le 24 septembre 2018. Des ajustements ou des modifications peuvent intervenir d'ici son adoption définitive.

### 1.1. Un contexte économique plus contraint que prévu

Le 20 septembre 2018, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a communiqué dans son rapport « *Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE : De lourdes incertitudes pèsent sur la croissance mondiale* » les dernières perspectives économiques intermédiaires et a annoncé avoir revu à la baisse l'ensemble de prévisions économiques depuis mai 2018.

Ainsi, la croissance mondiale devrait selon les prévisions de l'OCDE s'établir à 3,7% en 2018 et 2019.

Dans l'ensemble de la zone euro, les perspectives d'évolution ont été revues à la baisse avec une progression du Produit Intérieur Brut (PIB) qui devrait s'établir à +2% pour 2018 et +1,9% pour 2019.

En France, la croissance a été de +2,3% en 2017, alors que le gouvernement tablait sur une prévision à +1,7%. Mais l'embellie ne sera vraisemblablement que de courte durée car l'OCDE évalue la progression du PIB français à +1,6% en 2018 et +1,8% en 2019.

Les hypothèses d'élaboration du PLF 2019 sont de +1,7% pour le PIB, le gouvernement escomptant la poursuite de la reprise en zone euro, la croissance de la demande mondiale et une inflation fixée à 1,8% en 2018 et 1,4% en 2019 soutenue par les prix du tabac et du pétrole.

Ces prévisions sont dépendantes du dynamisme des exportations françaises et de la bonne santé économique de nos voisins. Elles sont donc susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction des tensions commerciales et des tendances protectionnistes existantes. La croissance française pourrait aussi dépendre des négociations sur le Brexit, des décisions de politique économique en Italie, de l'évolution des déséquilibres budgétaires et financiers en Chine.

### 1.2. La trajectoire des finances publiques

La Loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2018-2022 adoptée le 22 janvier 2018 définit la trajectoire de dépenses et de solde budgétaire de l'ensemble des administrations publiques. Elle prévoit ainsi une baisse du poids de la dépense publique ainsi qu'une diminution de la dette publique à horizon 2022.

Elle met un terme aux baisses brutales de dotations à destination des collectivités territoriales pour inaugurer un mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses des collectivités afin de les faire contribuer au redressement des finances publiques. Cette démarche s'inscrit dans un cadre partenarial entre l'État et les collectivités territoriales.

Ainsi, la loi de programmation fixe depuis le 1er janvier 2018, un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leur groupement à fiscalité propre à 1,2%. L'économie générée ainsi par rapport à une évolution au fil de l'eau des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités est évaluée à 13 milliards d'euros de 2018 à 2022.

Afin d'organiser la contribution des collectivités à la réduction des dépenses publiques et du déficit public, la loi de programmation prévoyait la signature de contrats d'objectifs de trois ans entre l'État et les collectivités territoriales les plus importantes avant le 30 juin 2018.

Ces contrats étaient obligatoires pour les régions, départements, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les

dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion du budget principal au titre de l'année 2016 atteignaient un niveau supérieur à 60 millions d'euros (322 collectivités concernées). Les autres collectivités pouvaient demander au représentant de l'État la conclusion d'un contrat sur la base du volontariat.

En application de cette politique, l'Etat a signé avec 228 collectivités (sur 322 identifiées initialement) des contrats visant à limiter la progression de leurs dépenses réelles à 1.2% en moyenne, ce seuil pouvant être apprécié à la hausse ou à la baisse suivant le contexte local.

Bien que Mézidon Vallée d'Auge ne fasse pas parti des collectivités concernées par ces limitations, l'existence de ces contrats pourraient à terme impacter les relations financières de la Ville avec ses partenaires institutionnels.

Il n'est cependant pas exclu que ce principe de contractualisation soit étendu dans les années à venir à des collectivités de strates inférieures, ce qui pourrait concerner Mézidon Vallée d'Auge.

### 1.3. Le devenir de la fiscalité locale

Le projet de loi de finances pour 2019 s'inscrit dans la continuité des engagements pris dans la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022. Globalement, il ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités territoriales.

La réforme de la fiscalité locale fera l'objet d'un projet de loi dédié annoncé sur le premier trimestre 2019.

#### 1.3.1. La suppression de la taxe d'habitation

Votée dans le cadre du projet de loi de finances 2018, la baisse de la taxe d'habitation va se poursuivre en 2019 avec une nouvelle étape de trois milliards d'euros, appliquée à 80% des foyers assujettis à cet impôt. Une troisième baisse, d'un montant équivalent, est d'ores et déjà programmée en 2020. Ce seront donc 17 millions de foyers concernés qui ne paieront plus de taxe d'habitation. Les 20% de ménages les plus aisés, pour l'instant exclus du dispositif, seront eux aussi concernés en 2021, l'objectif étant une disparition pure et simple de cet impôt en 2021. Le coût global de l'opération est estimé à 20 milliards d'euros.

Ce dégrèvement est transparent pour les collectivités territoriales : l'Etat se substitue purement et simplement au contribuable. Les collectivités continuent à bénéficier ainsi de la dynamique des bases fiscales jusqu'en 2020.

Les incertitudes demeurent à compter de 2021 sur les recettes fiscales qui seraient perçues par le bloc communal dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale.

La revalorisation légale des bases fiscales sera adossée à l'inflation constatée en 2018.

La suppression de la Taxe d'Habitation ayant été décidée pour faire suite à une promesse de campagne du candidat à la présidence, celle-ci a été mise en œuvre unilatéralement sans s'inscrire dans une démarche globale de revue de la fiscalité locale. Ainsi, le PLF 2019 ne prévoit toujours pas de mécanisme de remplacement. Le devenir de la fiscalité locale devrait à priori être arrêté avant le projet de loi de finances rectificative annoncé pour le premier semestre 2019.

#### 1.3.2. La réforme de la TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties)

Ce début de réforme de la fiscalité locale s'accompagne d'un travail de révision partielle des valeurs locatives des locaux qui datent de 1970. Un premier pas a été franchi le 1er janvier 2017 avec la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux.

Toutefois le Ministère de l'action et des comptes publics a indiqué dans une réponse ministérielle qu'aucune réforme des valeurs locatives n'était à ce jour envisagée, le gouvernement l'estimant trop sensible. Les valeurs locatives utilisées pour la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière vont donc continuer de se baser sur des valeurs 1970.

#### 1.4. La stabilité des dotations aux collectivités

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont stables pour 2019 et même en très légère hausse par rapport à la loi de finances pour 2018 (+70 millions d'euros) et s'élèveront à 48,2 milliards d'euros.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des Communes et des Départements restera stable en 2019 à hauteur de 26,9 milliards d'euros. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesse, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal en faveur des collectivités les plus fragiles (hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation de Solidarité Rurale).

**Les dotations de soutien à l'investissement** seront également stables en 2019 et se monteront à 2,1 milliards d'euros dont 1,8 milliards pour les communes. Plus particulièrement, l'enveloppe de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) s'élèvera à 570 millions d'euros.

La situation des finances publiques et le contexte décrits précédemment ne peuvent qu'influencer directement les orientations budgétaires de la ville de Mézidon Vallée d'Auge pour 2019.

Il n'est pas possible, sous peine de mettre en péril l'équilibre financier des collectivités, de voir des charges de fonctionnement progresser plus rapidement que les recettes correspondantes.

La Commune de MVA s'appuiera sur les principes qui doivent toujours prévaloir à l'élaboration de ses budgets :  
prudence, anticipation et réactivité.

Cette nouvelle donne financière oblige les collectivités locales à adopter une stratégie financière visant à maîtriser strictement l'évolution des dépenses locales.

---

<sup>1</sup> Le PPCR - « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » - a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires civils et des militaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière.

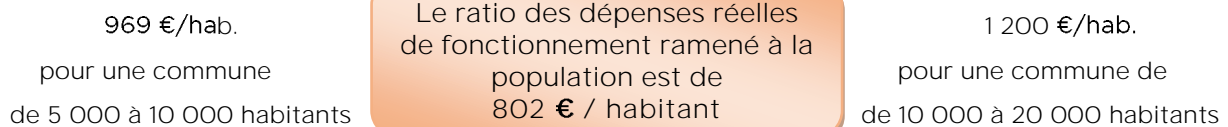
## II. Le bilan 2018 et les orientations budgétaires pour 2019

Avec des dépenses qui augmentent mécaniquement et des ressources qui stagnent du fait de décisions de l'Etat, la préparation du budget primitif 2019 exige de la rigueur.

### 2.1. Le fonctionnement : une section maîtrisée

L'exercice budgétaire 2018 a vu la poursuite de la mise en œuvre progressive de l'harmonisation des prestations (marchés publics) et des pratiques (tarification homogène sur l'ensemble du territoire pour la gestion des salles des fêtes et des cimetières), afin d'optimiser et de rationaliser les charges de fonctionnement.

Cette année de transition laisse néanmoins apparaître de bons ratios, en comparaison de collectivités de strate équivalente.



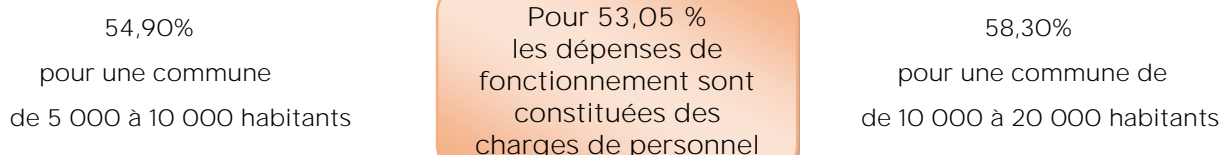
2018, **c'est aussi le** deuxième budget de la commune nouvelle de MVA.

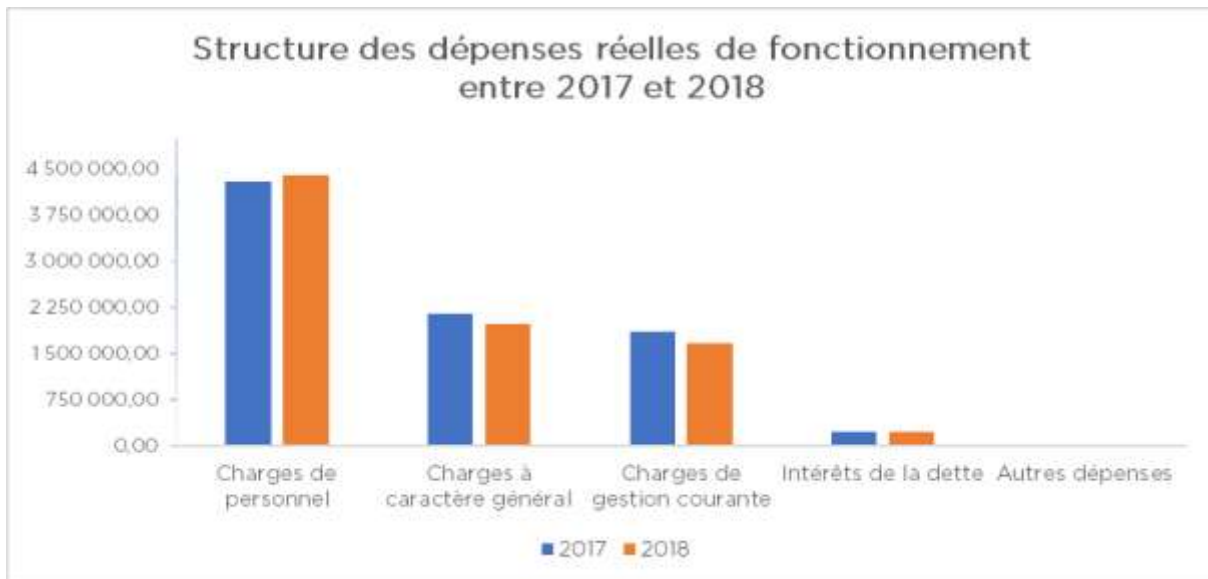
Il est également nécessaire de rappeler le postulat suivant pour la bonne compréhension des chiffres présentés sur l'exercice 2018 : à la date du débat d'orientation budgétaire, le 18 décembre 2018, le compte administratif ne sera pas arrêté. Par conséquent, les données utilisées dans ce rapport ne correspondront pas exactement aux données du compte administratif qui sera voté par le conseil municipal en juin 2019.

Les données de l'exercice 2018 sont donc utilisées à titre indicatif pour la compréhension de la situation de la collectivité et pour l'aide à la décision.

#### 2.1.1. Les dépenses : retour sur les données 2018

	MVA		2018/2017
	2017	2018	
Charges de personnel	4 300 765	4 397 400	+2,25%
Charges à caractère général	2 159 868	1 991 538	-7,79%
Charges de gestion courante	1 858 359	1 674 433	-9,90%
Intérêts de la dette	226 124	221 893	-1,87%
Autres dépenses	9 102	3 558	-60,91%
Dépenses réelles de fonctionnement	8 554 218	8 288 822	-3,10%

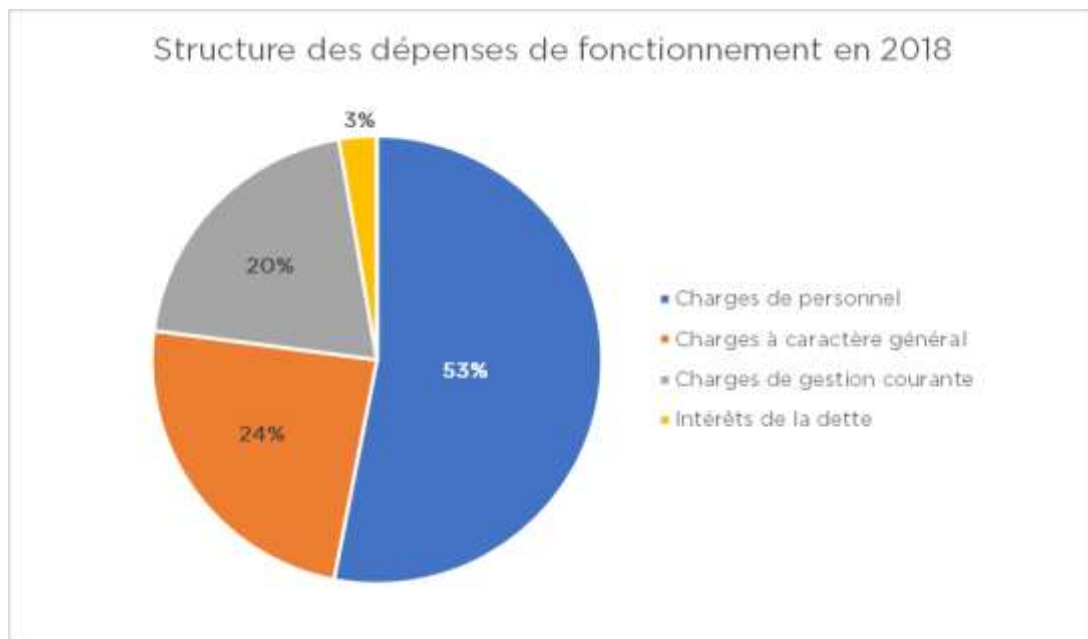




Cette situation peut s'expliquer par la gestion de services mobilisant beaucoup de personnel, tel que le service scolaire avec 6 référentes, 7 ATSEM et près d'une soixantaine d'agents techniques, ou encore les 40 agents des services techniques qui couvrent diverses activités (espaces verts, voirie, bâtiments...), majoritairement réalisées en régie.

La maîtrise continue des charges de fonctionnement demeure la véritable réponse à l'équilibre des comptes et à la capacité du budget de dégager un autofinancement durable.

Objectif du budget primitif 2019 :  
 Augmentation de l'autofinancement, avec des charges à caractère général à diminuer d'au moins 2% par rapport à l'exercice 2018.



En 2019, on devrait assister à une légère augmentation des charges de personnel, en raison de la fin de certains contrats aidés, le recrutement d'un policier municipal supplémentaire en novembre 2018 et la poursuite de la mission d'archivage pour 6 mois.

Mais, en parallèle de ces nouvelles dépenses, 2019 sera marqué par des départs à la retraite et vers l'agglomération de Lisieux Normandie.



On devrait également assister à une diminution des charges à caractère général avec la réalisation d'économie liée aux différents marchés mis en place (marché de fournitures d'entretien, administratives et scolaires, produits alimentaires pour les cantines, chauffage, assurances...).

Néanmoins, ces économies risquent d'être minimisées par les variations constantes des tarifs des fluides (gaz, fuel...) que subit la collectivité.

Il est à noter que de nouvelles économies ont déjà pu être réalisées en 2018 sur les postes suivants :

- Produits d'entretien : - 28 %, soit 8 200 € d'économie  
 . Réalisé 2017 = 29 200 € . Réalisé 2018 = 20 970 €
- Assurance multirisque : - 45 %, soit 28 204 € d'économie  
 . Réalisé 2018 = 63 204 € . Prévisionnel 2019 = 35 000 €

Objectif d'économie à réaliser pour 2019 sur :

- Fournitures administratives et scolaires
- Frais d'affranchissement
- Eclairage public
- Fêtes et cérémonies<sup>1</sup>

Cette nécessaire maîtrise des dépenses nouvelles sera confortée par un effort de gestion supplémentaire et la recherche d'économies dans les dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Cette ambition budgétaire doit impérativement être partagée par l'ensemble des collaborateurs, mais aussi des élus, dont les décisions sont déterminantes pour la réussite de cet objectif.

A noter enfin, qu'il sera proposé de maintenir le montant des subventions versées aux associations au même niveau que celui de 2018, soit 224 000 €.

### 2.1.2. Les recettes : retour sur les données 2018

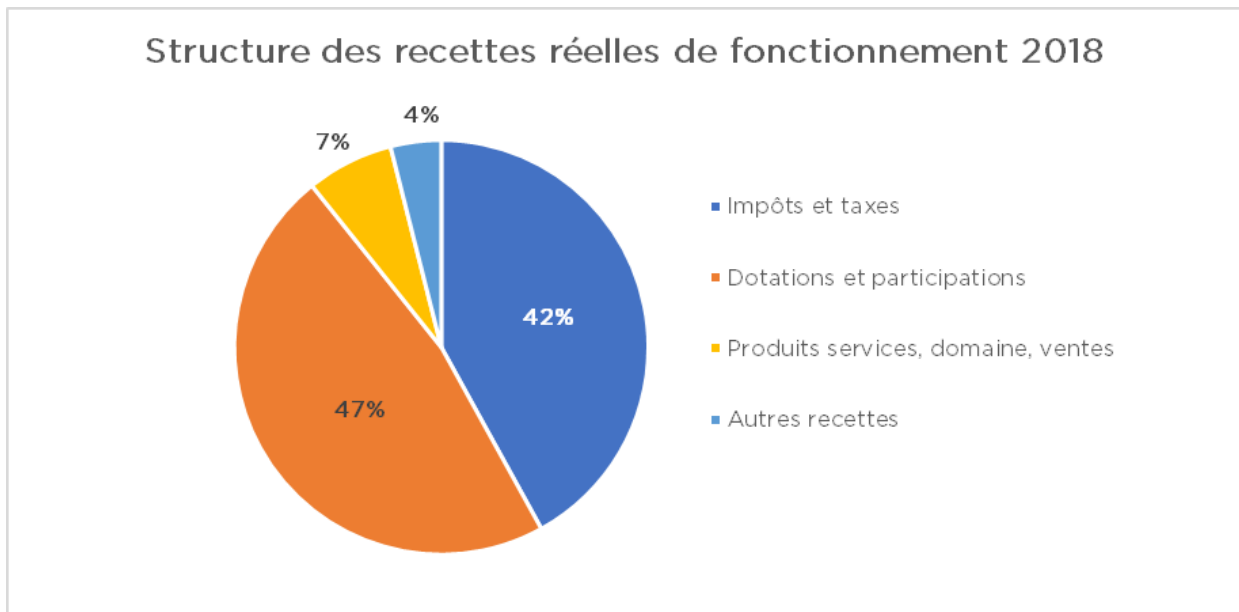
	MVA		2018/2017
	2017	2018	
Impôts et taxes <i>dont l'attribution de compensation</i>	3 720 320 1 213 685	3 753 072 1 192 767	0,88% - 1,72%
Dotations et participations <i>dont DGF - DSR - DSU - DNP</i>	3 943 329 3 545 112	4 217 598 3 575 599	+6,96% +0,86%
Produits services, domaine, ventes	670 736	640 770	-4,47%
Autres recettes	665 157	350 050	-47,37%
Recettes réelles de fonctionnement	8 999 542	8 961 490	-0,42%

<sup>1</sup> Fêtes et cérémonies : 80 000 €, dont 40 000 € pour les illuminations de Noël (locations et installations)

Taxe d'Habitation							
Produit voté pour 2018 = 780 670 € / Produit attendu en 2019 = 797 938 €							
Nom Commune	2 017	2018	2019	2020	2021	2 022	2 029
LES AUTHIEUX PAPION	11,85	11,84	11,83	11,83	11,82	11,81	11,75
COUPESARTE	6,87	7,28	7,68	8,09	8,50	8,90	11,75
CREVECOEUR EN AUGE	10,36	10,48	10,59	10,71	10,83	10,94	11,75
CROISSANVILLE	10,16	10,29	10,42	10,56	10,69	10,82	11,75
GRANDCHAMP LE CHATEAU	3,35	4,05	4,75	5,45	6,15	6,85	11,75
LECAUDE	6,21	6,67	7,13	7,59	8,06	8,52	11,75
MAGNY LA CAMPAGNE	12,14	12,11	12,08	12,04	12,01	11,98	11,75
MAGNY LE FREULE	8,98	9,21	9,44	9,67	9,90	10,13	11,75
LE MESNIL MAUGER	6,43	6,87	7,32	7,76	8,20	8,65	11,75
MEZIDON CANON	15,40	15,10	14,79	14,49	14,18	13,88	11,75
MONTEILLE	7,63	7,98	8,32	8,66	9,01	9,35	11,75
PERCY EN AUGE	8,82	9,06	9,31	9,55	9,80	10,04	11,75
SAINTE JULIEN LE FAUCON	8,06	8,37	8,68	8,98	9,29	9,60	11,75
VIEUX FUME	8,56	8,83	9,09	9,36	9,63	9,89	11,75

Taxe Foncier Bâti							
Produit voté pour 2018 = 1 116 708 € / Produit attendu en 2019 = 1 130 109 €							
Nom Commune	2 017	2018	2019	2020	2021	2 022	2 029
LES AUTHIEUX PAPION	25,31	24,87	24,44	24,01	23,57	23,14	20,11
COUPESARTE	17,46	17,68	17,90	18,12	18,34	18,56	20,11
CREVECOEUR EN AUGE	27,62	27,00	26,37	25,75	25,12	24,49	20,11
CROISSANVILLE	19,87	19,89	19,91	19,93	19,95	19,97	20,11
GRANDCHAMP LE CHATEAU	7,50	8,55	9,60	10,65	11,70	12,75	20,11
LECAUDE	14,96	15,39	15,82	16,25	16,68	17,11	20,11
MAGNY LA CAMPAGNE	27,43	26,82	26,21	25,60	24,99	24,38	20,11
MAGNY LE FREULE	16,44	16,74	17,05	17,35	17,66	17,97	20,11
LE MESNIL MAUGER	14,86	15,30	15,73	16,17	16,61	17,05	20,11
MEZIDON CANON	21,42	21,31	21,20	21,09	20,98	20,87	20,11
MONTEILLE	15,42	15,81	16,20	16,59	16,98	17,37	20,11
PERCY EN AUGE	17,19	17,44	17,68	17,92	18,17	18,41	20,11
SAINTE JULIEN LE FAUCON	16,04	16,38	16,72	17,06	17,40	17,74	20,11
VIEUX FUME	17,98	18,16	18,33	18,51	18,69	18,87	20,11

Taxe Foncier Non Bâti							
Produit voté pour 2018= 240 246 € / Produit attendu en 2019 = 243 129 €							
Nom Commune	2 017	2018	2019	2020	2021	2 022	2 029
LES AUTHIEUX PAPION	39,15	38,17	37,18	36,19	35,21	34,22	27,31
COUPESARTE	25,06	25,25	25,43	25,62	25,81	26,00	27,31
CREVECOEUR EN AUGE	40,49	39,39	38,29	37,20	36,10	35,00	27,31
CROISSANVILLE	26,29	26,38	26,46	26,55	26,63	26,72	27,31
GRANDCHAMP LE CHATEAU	24,37	24,61	24,86	25,10	25,35	25,59	27,31
LECAUDE	22,83	23,21	23,58	23,95	24,33	24,70	27,31
MAGNY LA CAMPAGNE	44,07	42,68	41,28	39,88	38,49	37,09	27,31
MAGNY LE FREULE	22,95	23,32	23,68	24,04	24,41	24,77	27,31
LE MESNIL MAUGER	23,50	23,82	24,13	24,45	24,77	25,09	27,31
MEZIDON CANON	30,85	30,55	30,26	29,96	29,67	29,37	27,31
MONTEILLE	25,38	25,54	25,70	25,86	26,02	26,18	27,31
PERCY EN AUGE	21,55	22,03	22,51	22,99	23,47	23,95	27,31
SAINTE JULIEN LE FAUCON	38,09	37,19	36,29	35,40	34,50	33,60	27,31
VIEUX FUME	31,47	31,13	30,78	30,43	30,09	29,74	27,31



On constate que la part des dotations et participations est majoritaire dans le total des recettes de la collectivité, ce qui pourrait poser la question de l'autonomie financière de la collectivité, si ce n'est la perception d'une attribution de compensation de 1 232 191 € qui est une recette assurée, et qui n'évoluera qu'avec des retours ou des transferts de compétences.

	Montant versé par MVA à CALN	Fonctionnement	Investissement
AC 2016 - Communes vers la CCVA	- 1 641 427,00 €		
Compétence Voirie		424 397,00 €	363 497,00 €
Broyage Bermes et élagage Hales		- 70 449,00 €	
Compétence CLSH		137 531,00 €	4 487,00 €
Compétence Cinéma Salle Vilar		13 497,00 €	
Compétence Sport		444 793,00 €	115 000,00 €
Compétence Scolaire		1 862 740,00 €	42 218,00 €
Compétence Salle La Loco		- 258 419,00 €	- 19 001,00 €
Intérêts Emprunt Commune		20 223,00 €	
Intérêts Emprunt Agglomération		- 33 099,00 €	
Compétence éclairage public		332 404,00 €	8 323,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>- 1 641 427,00 €</b>	<b>2 873 618,00 €</b>	<b>514 524,00 €</b>

TOTAL AC FONCTIONNEMENT	1 232 191,00 €
TOTAL AC INVESTISSEMENT	514 524,00 €

Les autres recettes pour un montant de 350 050 € comprennent d'une part les atténuations de charges (remboursement arrêts maladie) pour 109 343 €, et d'autre part les autres produits de gestion courante pour 204 837 € correspondant aux revenus des immeubles.

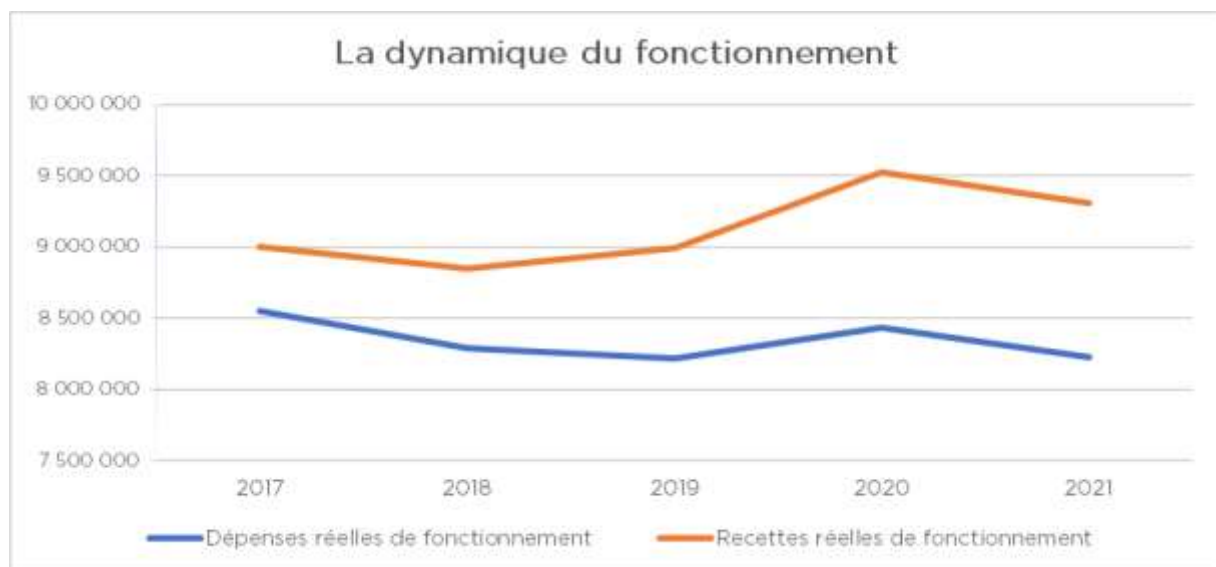
La réflexion actuellement menée sur le patrimoine immobilier amène aujourd'hui la collectivité à la non-location de certains biens dans un état de vétusté avancé, et nécessitant des travaux d'entretien très onéreux. Cette non-location et les ventes envisagées de logement communaux entraîneront également une diminution de la perception de loyers, tout en réduisant les charges liées à leur entretien.

Objectif du budget primitif 2019 :

Avec des dotations maintenues au niveau de 2018, il sera proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux en 2019 et de conserver le montant des subventions octroyées aux associations à hauteur du montant de 2018

### 2.1.3. La dynamique du fonctionnement

La dynamique vertueuse (baisse et stabilisation des dépenses de fonctionnement et bon niveau de recettes) doit être absolument maintenue. Seul la maîtrise des dépenses de fonctionnement et le contrôle accru des charges permettront de maintenir cette dynamique.



**L'excédent prévisionnel de fonctionnement cumulé  
devrait s'établir à  
4 568 048,63 € en 2018**

### 2.1.4. Les charges de personnels

Au 18 décembre 2018, la commune compte 135 agents en **positions d'activité** :

- 109 fonctionnaires titulaires (94,11 équivalents temps plein)
- 26 contractuels occupant un emploi permanent (18,40 équivalents temps plein).

Les dépenses de personnels s'élèvent à 4 397 400,00 € (rémunération brute des agents ; les charges de personnel comprenant également le remboursement des mises à disposition, la cotisation au CNFPT et au CNAS, l'assurance du personnel et la médecine du travail).

Les principaux éléments constitutifs de cette dernière sont :

- La rémunération : 3 070 861,92 €
- Les heures complémentaires et supplémentaires : 164 680,85 €. Cela correspond au paiement de 14 556,90 heures.

En 2018, on compte 3 231 jours d'absence, soit 7,3 ETP absents en jour.

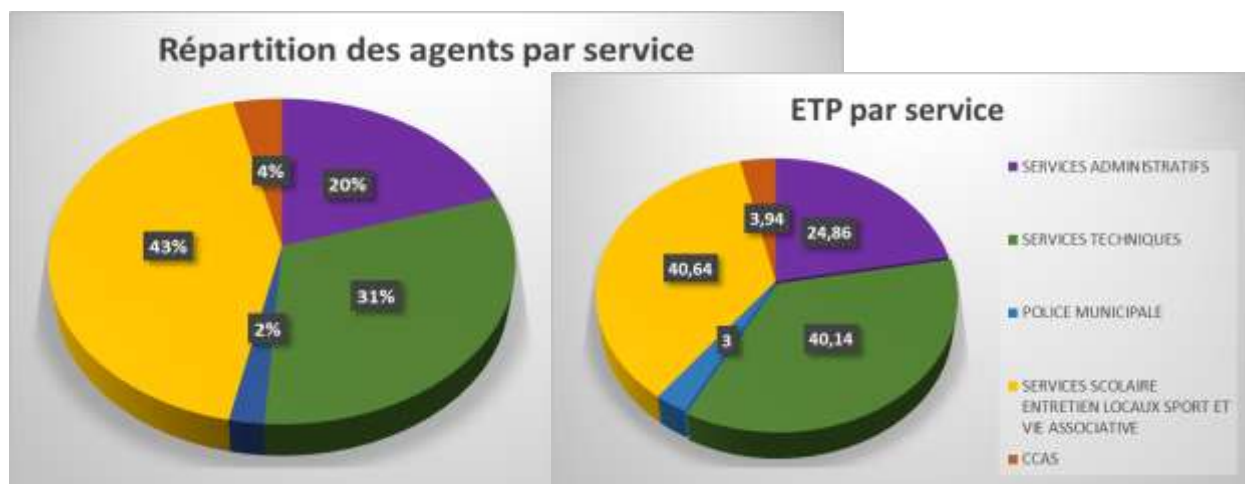
Au titre des avantages en nature, au 18 décembre 2018, 1 agent bénéficie d'un logement de fonction au titre de la nécessité de service pour le gardiennage du stade.

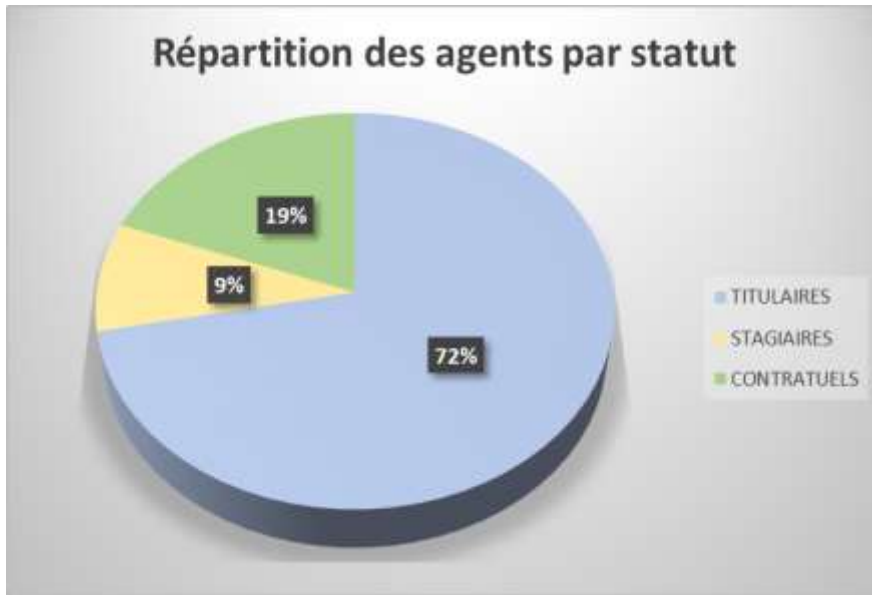
Sur la base des 1 607 heures conformément à la loi sur les 35 heures, le temps de travail dans la collectivité s'établit en 2018 à 1 572 heures pour l'ensemble des agents, en raison d'une journée du maire, de 2 jours de fractionnement et de 2 jours supplémentaires.

Répartition des agents par services et catégories						
	NOMBRE D'AGENTS	CAT C	CAT B	CAT A	CAE	AGE MOYEN
Services administratifs	27	14	9	2	1	42
Services techniques	42	32	2	1	7	46
Police municipale	3	2	1	0	0	43
Services scolaires entretien locaux	58	57	1	0	0	48
CCAS	5	4	1	0	0	51
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>109</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>46</b>

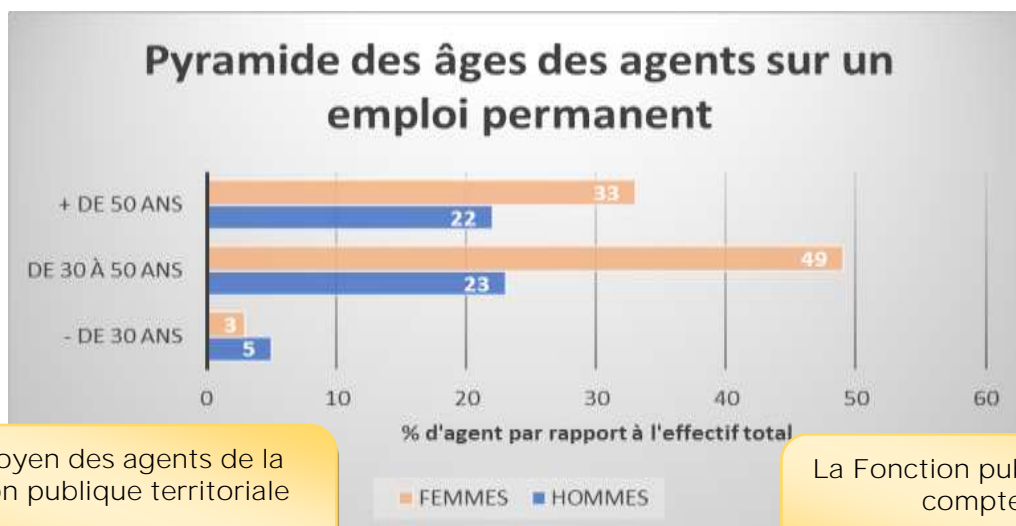
	CAT C	CAT B	CAT A	CAE	Apprentis	ETP
TITULAIRES	83	11	3	-	-	84,88
STAGIAIRES	10	2	0	-	-	9,3
CONTRATUELS	16	1	0	8	1	18,4
<b>TOTAL</b>	<b>109</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>112,51</b>

	NOMBRE D'AGENTS	Répartition des agents en %	AGE MOYEN
HOMMES	50	37	46 ans
FEMMES	85	63	47 ans





La Région ayant conditionné la signature du contrat de territoire de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, au recrutement de 15 apprentis sur son périmètre dont 2 sur Mézidon Vallée d'Auge, un apprenti a donc d'ores et déjà rejoint l'équipe des espaces verts. En 2019, un second devrait compléter le service.



Âge moyen des agents de la  
 Fonction publique territoriale  
 44,9 ans

La Fonction publique territoriale  
 compte en 2017  
 61% de femmes

## 2.2. L'investissement : un programme d'investissement ambitieux, mais raisonné

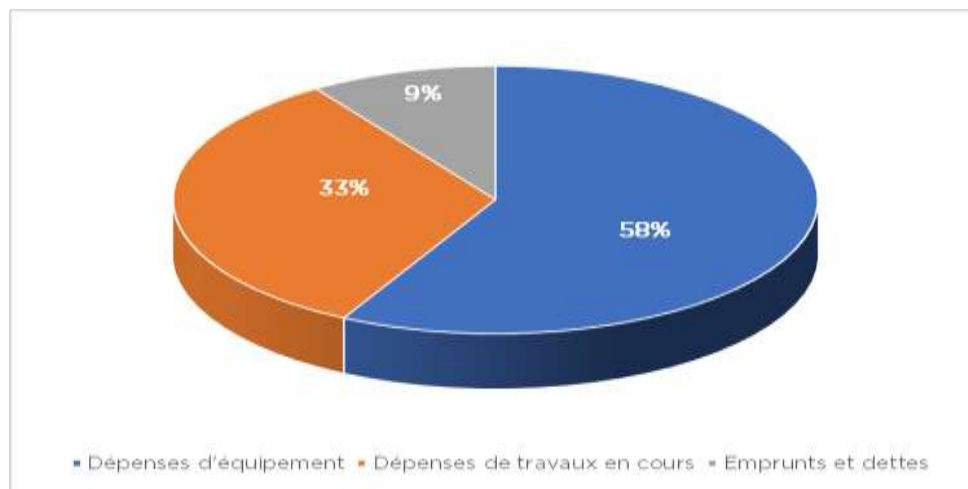
L'année budgétaire 2018 a été marquée par la continuité des projets en cours sur l'exercice 2017, et la réalisation de nouvelles études destinées au lancement de nouveaux projets.

### 2.2.1. Un haut niveau d'investissement en 2018

	MVA	
	2017	2018
Dépenses d'équipement	2 078 125	1 880 000
Dépenses de travaux en cours	798 764	1 068 000
Emprunts et dettes	236 110	305 903
<b>Total</b>	<b>3 112 999</b>	<b>3 253 903</b>

Ce sont de plus de 3,2 M€ qui ont été investis en 2018, soit un taux de réalisation de 85 % par rapport aux crédits ouverts.

Le déficit prévisionnel d'investissement devrait s'établir à  
 - 460 000 € en 2018

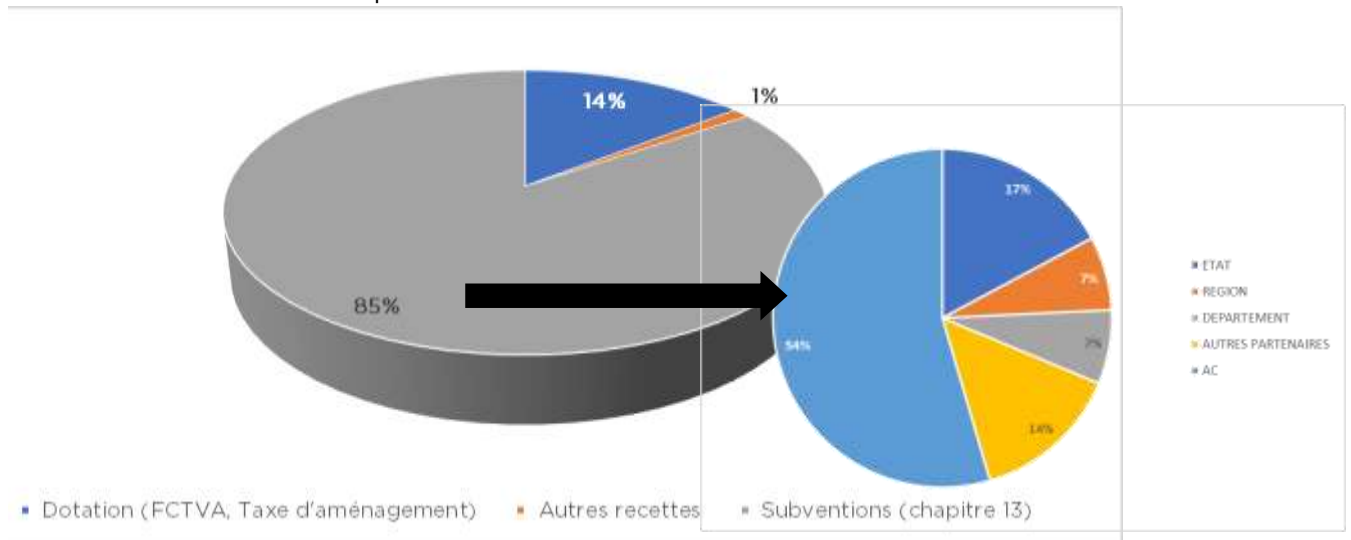


	Bilan prévisionnel Dépenses 2018
I- Entretien du patrimoine	664 746,46
I.1. Bâtiments Administratifs	138 756,83
dont Mairie (Aménagement Mairie, logiciels, équipements informatique, mobiliers...)	76 479,45
Salle des Fêtes (Etude de la salle de convivialité de Monteille, Mobiliers Salles des fêtes, Alarme Incendie Salle des fêtes de Croissanville)	43 023,88
Logements (Chauffage du logement de Grandchamp le Château et du logement de Le Mesnil Mauger)	11 726,36
Police municipale	4 797,39

(Equipement de la PM)		
I.2. Bâtiments Techniques		
	Dont	43 023,40
	Véhicule	35 271,52
	Matériel Services Techniques	3 446,64
I.3. Bâtiments Scolaires		
	Dont	60 485,57
	Aménagement Cantine LMM	2 632,80
	Chauffage Ecole VF et M. Curie	21 000,00
	Chauffage Ecole Tomasi	5 654,34
	Aire de Jeux Ecole de St Julien	5 240,00
	Equipement informatique Ecole	7 815,55
	Mobilier Ecoles / Cantines	13 877,88
	Matériel Ecoles / Cantines	4 265,00
I.4. Bâtiments sportifs		
	Dont	46 800,82
	Etudes - Plaine de Jeux Mézidon	31 908,00
	Equipements sportifs	10 426,80
	ECS Stade Crèvecœur	4 466,02
I.5. Equipements associatifs		8 999,79
I.6. Bâtiments culturels		
	Dont	294 338,37
	Travaux Eglise LMM	270 203,97
	Réhabilitation Eglise de Lécaude	11 400,00
	Renouvellement Equipement Cloches	13 245,40
	Aménagement Eglise du Breuil	3 900,00
I.7. Incendie		
	Dont	32 896,36
	Réserve Incendie de Grandchamp	17 660,92
	Réserve incendie de LMM	1 006,10
	Poteau Incendie St Julien	3 600,00
	Poteau Incendie Mézidon	10 629,34
I.8. Voirie		
	Dont	5 831,04
	Signalisation Voirie	5 831,04
I.9. Aménagement Urbain		
	Dont	33 784,40
	Terrain SNCF Mézidon	32 036,80
II - Opérations en cours		1 053 457,36
II.1. Bâtiments Administratifs		
	Dont	217 173,67
	Réhabilitation SDF Crèvecœur	216 177,05
II.2. Bâtiments Scolaires		
	Dont	12 212,40
	Aménagement Classe modulaire de Crèvecœur	12 212,40
II.3. Voirie		
	Dont	803 071,29
	Travaux voirie 2018	304 234,02
	Traversée Agglomération Magny Le Freule	28 524,27
	Travaux Sécurisation Ecole St Julien	470 313,20
II.4. Aménagement Urbain		
	Dont	21 000,00
	Etude - Ferme du Breuil	21 000,00



## 2.2.2. Des recettes pour financer les investissements



## 2.2.3. Bilan de travaux d'aménagement structurant

Des investissements sans précédents vont être réalisés sur le territoire de MVA, des investissements structurants qui ne remettent pas en cause l'**avenir de la** collectivité, qui a les moyens de ses ambitions.

### 2.2.3.1. Bâtiments administratifs

#### *Rénovation de la Salle des Fêtes de Crèvecœur en Auge*

Dépenses	414 132,91 € HT	559 542,78 € TTC
Travaux de réhabilitation de la salle	286 405,98 €	
Travaux d'isolation de la couverture	86 980,79 €	
Aménagement du parking		19 518,25 €
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	24 760,97 €	
Travaux hors marché (limiteur de son, scène, audit thermique, éclairage extérieur travaux SDEC...)	15 985,17 €	
Travaux en régie		43 503,30 €
Recettes	235 065,40 €	
DETR	129 562,00 €	23,20 %
ADEME	1 316,00 €	0,24 %
APCR	12 400,00 €	2,22 %
Remboursement FCTVA	91 787,40 €	16,86 %

Reste à charge de MVA  
**324 477,38 € (57,48 %)**

### 2.2.3.2. Bâtiments culturels

#### Restauration de la Chapelle de Sainte Marie aux Anglais – Le Mesnil Mauger

Dépenses	376 037,37 €	
Tranche ferme – Phase 1	113 405,49 €	
Tranche conditionnelle – Phase 1	262 631,88 €	
Recettes	363 306,00 €	
DRAC	183 558,00 €	48,81 %
Département du Calvados	69 730,00 €	18,54 %
Partenariat Fondation du patrimoine et association CCSMA	13 000,00 €	3,46 %
Dons	21 500,00 €	5,72 %
French Heritage Society	75 518,00 €	20,08 %

Reste à charge de MVA  
 12 731,37 € (3,39 %)



### 2.2.3.3. Travaux de Voirie et d'éclairage public

#### Aménagements urbains – Saint Julien le Faucon

Dépenses	537 426,71 €
Travaux sécurisation Ecole Saint Julien	470 313,00 €
Eclairage public Hameau de Versailles	67 113,71 €

### 2.2.4. Les investissements prévisionnels pour 2019

#### 2.2.4.1. Bâtiments communaux

##### Restauration de la salle de Sainte Marie aux Anglais – Le Mesnil Mauger

Coût des travaux  
**153 000,00 € TTC**

Vente bien immobilier  
**80 000 € (52,30 %)**

Reste à charge de MVA  
**47 901,88 € (31,30%)**

Remboursement FCTVA  
**25 098,12 € (16,40%)**



Aménagement d'une salle de convivialité - Montelle



Coût des travaux  
**450 000,00 € TTC**

Fonds de concours  
**40 000 € (7,85 %)**

Etude  
**40 000,00 € TTC**

Vente du bien immobilier  
**200 000 € (39,21%)**

Reste à charge de MVA  
**186 340,00 € (36,54%)**

Mobiliers  
**20 000,00 € TTC**

Remboursement FCTVA  
**83 660,00 € (16,40%)**

**Lancement d'une étude thermique et énergétique sur l'ensemble des bâtiments municipaux, avec une priorité apportée aux bâtiments scolaires**

Dépenses	300 000,00 €	
Etude en 2019	100 000,00 €	
Travaux à réaliser dès 2019, suite aux conclusions de l'étude	200 000,00 €	
Recettes	352 808,00 €	
Banque des territoires	200 000,00 €	50%
ADEME	120 000,00 €	30%
Remboursement FCTVA	32 808,00 €	8%

Reste à charge de MVA  
**47 192,00 € (12%)**

2020 et suivants... une programmation pluriannuelle de travaux sur les bâtiments énergivores

**Lancement d'un programme sur l'incendie, la sécurité et l'intrusion sur l'ensemble des bâtiments municipaux, avec une priorité apportée aux bâtiments scolaires**

Dépenses	100 000,00 €
Travaux de sécurisation	100 000,00 €


2.2.4.2. Bâtiments sportifs

Projet de complexes sportifs

<b>Dépenses en € TTC</b>	<b>2 200 000,00 €</b>	
Plaine de jeux (3 terrains de foot éclairés et drainés)	900 000,00 €	
Tennis	350 000,00 €	
Pistes d'athlétisme	300 000,00 €	
Gymnases	500 000,00 €	
Crèvecœur en Auge, St Julien le Faucon, Croissanville, Magny la Campagne	150 000,00 €	
Recettes	1 710 888,00 €	
DETR	150 000,00 €	6,82 %
Conseil Régional	300 000,00 €	13,64 %
Conseil Départemental	300 000,00 €	13,64 %
Fédération	100 000,00 €	4,54 %
Vente de biens immobiliers et terrains à construire sur Mézidon-Canon	500 000,00 €	22,72 %
Remboursement FCTVA	360 888,00 €	16,40 %

Reste à charge de MVA  
**339 112,00 € (15,41 %)**



 Périmètre et surface de la parcelle initiale

 Périmètre et surface de la réserve foncière disponible

### 2.2.4.3. Bâtiments culturels

#### Réhabilitation Eglise de Lécaude

Dépenses	<b>542 628,41 €</b>	
Phase 1	219 643,63 €	
Phase 2	322 984,78 €	
Recettes	<b>117 322,76 €</b>	
APCR	28 310,00 €	5,22%
Remboursement FCTVA	89 012,76 €	16,40%

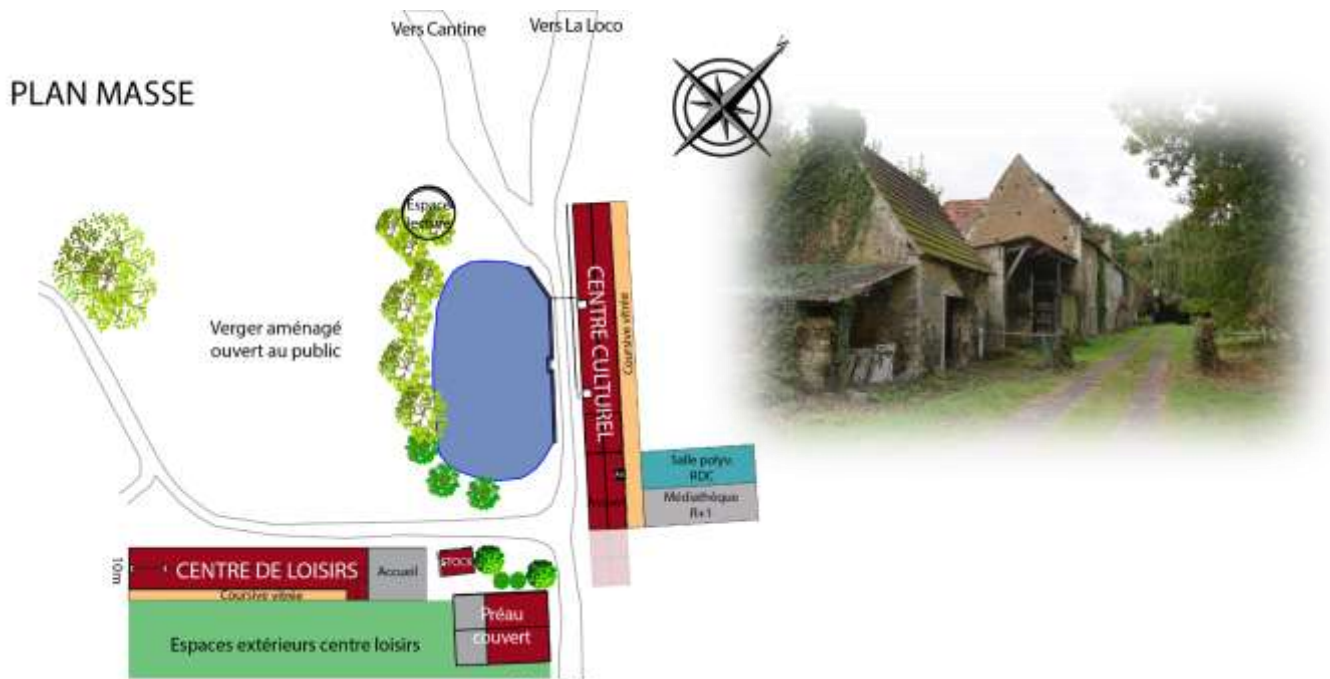
Reste à charge de MVA  
**425 305,65 € (78,38%)**



#### 2.2.4.4. Travaux de Voirie et d'éclairage public

	2019	2020
<b>Dépenses en €</b>	<b>795 000,00 €</b>	<b>550 000,00 €</b>
Vieux-Fumé - Aménagement "Cœur de Bourg" - Tranche 2	300 000,00 €	0,00 €
Mézidon Canon - "Côte de Mirbel »	200 000,00 €	0,00 €
Magny la Campagne - V.C dite de la Bascule	75 000,00 €	0,00 €
Magny le Freule - V.C des Monts de Magny	50 000,00 €	0,00 €
St Julien le Faucon - Réfection traverse aggro	50 000,00 €	0,00 €
Crèvecœur en Auge - V.C rue des écoles	0,00 €	250 000,00 €
Effacement de réseaux Percy en Auge	120 000,00 €	0,00 €
Travaux de voirie	0,00 €	300 000,00 €
<b>Recettes</b>	<b>302 525,00 €</b>	<b>290 222,00 €</b>
DETR	200 000,00 €	200 000,00 €
Remboursement FCTVA	102 525,00 €	90 222,00 €
<b>Reste à charge de MVA</b>	<b>492 475,00 €</b>	<b>259 778,00 €</b>

#### 2.2.4.5. Aménagement de la Ferme du Breuil



Bâtiment A - Centre de Loisirs (860 m <sup>2</sup> )	
Dépenses en € TTC	
Clos et Couvert	410 000 €
Aménagements Bâtiment	1 500 000 €
VRD	700 000 €
Etude et maîtrise d'œuvre	261 000 €
Mobilier	25 000 €
<b>TOTAL Bâtiment A</b>	<b>2 896 000 €</b>

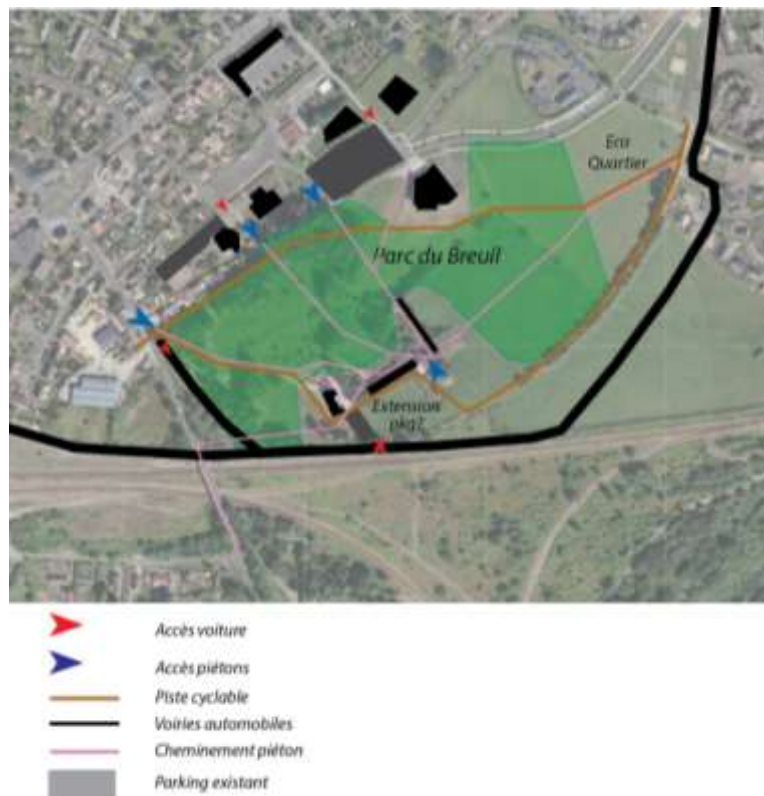
Recettes	1 364 000 €	
EPFN / Région	328 000 €	12 %
DETR	500 000 €	17 %
Autres subventions	500 000 €	17 %
Remboursement FCTVA	403 700 €	14 %
Reste à charge de MVA	1 164 300 €	40 %



### 2.2.5. Et la mobilité !

Pour faciliter l'accès des habitants de MVA aux infrastructures

Une convention de prestation pour l'utilisation des bus de l'agglomération sera étudiée en 2019.



## 2.3. L'épargne et la dette

### 2.3.1. Capacité d'autofinancement

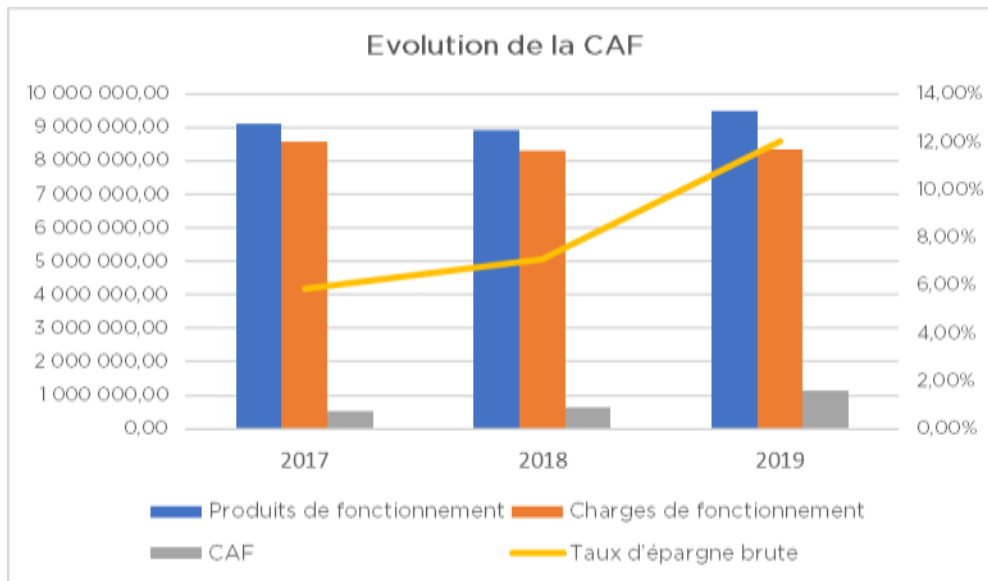
La capacité d'autofinancement brute (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

	2017	2018	2019
Produits de fonctionnement	9 096 279	8 926 203	9 483 671
Charges de fonctionnement	8 554 292	8 292 421	8 340 700
CAF	541 987	633 782	1 142 970
<b>Taux d'épargne brute</b>	5,88 %	7,10 %	12,05 %

Il est généralement **admis qu'un** ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

L'épargne brute ou CAF est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale



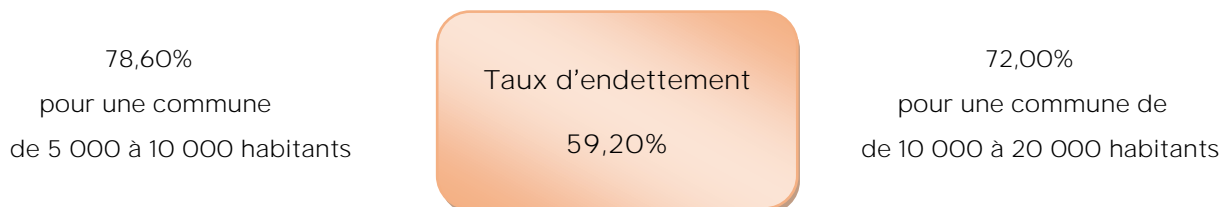


L'épargne brute (capacité d'autofinancement) qui sert à rembourser le capital de la dette et financer une partie de l'investissement doit être préservée au maximum, d'où une priorisation à faire dans les investissements en 2019.

### 2.3.2. La dette

Au regard des exigences nationales, il est nécessaire de stabiliser le niveau de la dette.

Pour 2019, elle s'élève à 4 940 040,38 €.



L'objectif est une diminution de la dette, sans nouvel emprunt

Les emprunts de MVA représentent, pour chaque habitant de son territoire une dette de :

	2018	Commune de 5 000 à 10 000 habitants	Commune de 10 000 à 20 000 habitants
En cours au 31/12	4 940 040,00 €		
Par habitant	491,25 €	900,00 €	954,00 €
Chiffres 2015 (source DGFiP, compte de gestion, calcul DGCL)			



### 2.3.3. Capacité de désendettement

	2017	2018	2019
Intérêts de la dette	226 123,50	221 892,50	209 787,80
Remboursement du capital	252 925,63	305 902,68	300 165,77
Emprunts souscrits	1 500 000,00	0,00	0,00
Encours de la dette au 31/12	5 546 108,83	4 940 040,38	4 630 521,59
Capacité de désendettement	10,23	9,44	7,24

## Les priorités politiques pour 2019

1) Ne pas augmenter les taux des impôts communaux

2) Pas de nouvel emprunt

3) Capitaliser 500 000 € d'excédent de fonctionnement pour couvrir une partie des investissements

4) Réduire de 2 % les charges à caractère général pour faire face à l'effet ciseau.

5) Poursuivre la réflexion sur la vente de certains biens immobiliers de la collectivité

En résumé, le budget 2019 s'inscrit dans un contexte financier, de plus en plus contraint, où il est demandé aux collectivités d'augmenter leur autofinancement.

Plus que jamais, c'est le sérieux budgétaire et la modération dans la dépense publique qui devra caractériser la gestion de la municipalité en 2019.

Au-delà, ce débat d'orientation budgétaire est l'occasion de souligner le changement radical d'environnement des collectivités territoriales dans les prochaines années. Aussi il convient de s'interroger sur la pertinence de chaque opération, l'utilité pour les habitants de chaque service public assuré par la ville.

Il est obligatoire de repenser l'action publique locale, de la rendre toujours plus efficiente et d'avancer sur des pistes concrètes de mutualisation entre les services municipaux et communautaires.

## Lexique

- AESN Agence de l'Eau Seine Normandie
- BCE Banque Centrale Européenne
- CNAS Comité National d'Action Sociale
- CNFPT Centre National de la Fonction Publique
- DETR Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (fusion de la DGE - Dotation Globale d'Equipement et de la DDR - Dotation de Développement Rural)
- DGF Dotation Globale de Fonctionnement
- DOB Débat d'Orientation Budgétaire
- DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles
- DSIL Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- DSR Dotation de Solidarité Rurale
- DSU Dotation de Solidarité Urbaine
- EPCI Etablissement de Coopération Intercommunale
- FCTVA Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
- FDPTP Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle
- FMI Fonds Monétaire International
- FNGIR Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources
- FPIC Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes
- LPFP Loi de Programmation des Finances Publiques
- PLF Projet de loi de finances
- OCDE Organisation de Coopération et de Développement Economique
- PIB Produit Intérieur Brut
- TDIL Travaux d'Intérêt Local
- TEOM Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- TH Taxe d'habitation
- TFB Taxe Foncier Bâti
- TFNB Taxe Foncier Non Bâti
- TFPB Taxe Foncière des propriétés bâties